



LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espaces Boisés Classés
- Terrains cultivés à protéger
- Emplacements réservés
- Article L.111-1-4- Amendement Dupont
- Secteur concerné par le PPRI
- Protection de la gare de triage
- Marge de recul à respecter (0 à 10m)
- Alignement à respecter
- Zone de constructibilité à respecter

Droit de Prémption Urbain:
 Par DCM du 11 Mars 2010, le DPU est institué sur l'ensemble des zones urbaines U et d'urbanisation future (AU) ainsi que sur les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme

Architecture Urbaine & Paysage Lorraine
 Personne - 55000 Woippy
 226 Avenue de Strasbourg - 54033 Nancy
 Tél : 03 83 83 80 00 - Email : ap@apurbanisme.com

Approbation de la modification N° 5 du PLU
 DCM du 19 octobre 2015

VOIPPY
 Le dynamique

Approbation de la dernière révision
 DCM du 18 décembre 2013
 Approbation initiale
 DCM du 24 juin 2004

5 **Règlement graphique**
Secteur Coteaux
1/ 2 000

Modification du
Plan Local d'Urbanisme
COMMUNE DE WOIPPY